

Rwanda : Victoire Ingabire veut être réhabilitée

Deutsche Welle, 14/02/2024 L'opposante rwandaise a saisi la justice en vue de sa réhabilitation. Une condition indispensable à sa participation à la présidentielle de juillet. La Haute Cour de justice a entendu ce mercredi Victoire Ingabire. L'opposante a plaidé pour sa réhabilitation en vue de pouvoir prendre part à la présidentielle de juillet prochain. Le verdict sera donné le 13 mars.

Victoire Ingabire avait été arrêtée en 2010 peu de temps après son retour au Rwanda alors qu'elle voulait se présenter à la présidentielle contre Paul Kagame. Elle avait été condamnée en appel, en 2013, à 15 ans de prison pour "conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre", "minimisation du génocide" de 1994 qui a fait plus de 800.000 morts entre avril et juillet 1994, essentiellement parmi la minorité tutsi. En 2018, Victoire Ingabire avait été graciée avec plus de 2 000 autres détenus, une clémence du président Paul Kagame. Elle ne peut cependant participer à aucune élection sauf si elle est réhabilitée par la justice. Pour l'opposante, "quelqu'un qui a été condamné à 15 mois de prison, ne peut pas participer aux élections. Je veux participer aux élections de juillet. Je suis tentée de voir si la Haute Cour de Kigali peut me réhabiliter, me rétablir dans mes droits pour que je puisse participer à ces élections. Ma participation à ces élections peut donner un signe, que le FPR au pouvoir est prêt à ouvrir l'espace politique." Georges Ibrahim Tounkara Journaliste au programme francophone de la Deutsche Welle